9, ce qui peut y avoir rapport, autant que 9, ces fiers insulaires. Cette aversion justifie 9, l'exclamation, de la célebre historienne 9, Macauley ,... La vue d'un de/pote, s'é-9, cria-t-elle, n'a jamais encore souillé la 19, pureté de mes regards. , (a)

Je ne m'opposerai ni aux réslexions de l'auteur, ni à l'exclamation de son historienne. Je dirai seulement que les véhémentes déclamations contre le despotisme dont sont remplies toutes les brochures du jour, m'ont souvent conduit à une résseudin bien propre à absoudre les rois, & à rejetter le blame de leur administration, non précisément sur les maissers, mais sur les nations. En esset, comment arriveroit-il que des hommes qu'on révere comme des dieux; auxquels on prodigue le nom de majesté, le même qu'on donne à l'éternel, & qui dans toute la liturgie chrétienne est constamment réservé à Dieu seul (b); qui

<sup>(</sup>a) Vues diverfes fur le despotisme & le système militaire, 1 Mars 1789. p. 324, 327 & fuiv.

<sup>(</sup>b) Nos peres usoient de cette qualification avec beaucoup de sobriété; le fréquent usage n'en commença que sous le regne d'Henri II, roi de France. Sa Grégoire, écrivant aux rois Théodoret & Théodoric, les traite seulement d'Excellence. Dans une lettre de la chambre des comptes, où il s'agit de la mort de Charles-Bel, ce prince est appellé Monsseur Roi. Avant Charles-Quint on ne donnoit au roi d'Espagne que le titre d'Altesse. Aux états d'Orléans on ne voulut point permettre à la reine Catherine de Médicis, de prendre le titre de majesté, &c. aujourd'hui il n'y a pas une page de gazette ou